| Numéro | DL200824-CI02 |
|------------------|---|
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière | Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T. |
| Objet | Création d'un emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques |



VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 10 septembre 2020 par visioconférence

L'an deux mil vingt le dix septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, par visioconférence - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents:

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

Etait excusée:

- Madame Catherine BONN, ayant donné procuration à Madame Marie RINKEL

Nombre de conseillers présents : 34 Nombre de conseillers votants : 35

Date de convocation et affichage : 4 septembre 2020 Date de publication délibération : 14 septembre 2020 Date de transmission au Contrôle de Légalité : 14 septembre 2020

| Numéro | DL200824-Cl02 | 1/2 |
|---------|---|-----|
| Matière | Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. | |

II. PERSONNEL

1. <u>CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES</u>

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (article 37);

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction ;

Vu le décret n°2001-1367 du 28 décembre 2001 modifié portant attribution d'une nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires occupant certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales ou établissement publics locaux assimilés régis par l'article 7 du décret n°87-1101;

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les communes est fixé à 10 000 habitants ;

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques ;

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité ;

Comme suite au départ du directeur de l'aménagement et des services techniques, sur emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services, il est proposé son remplacement par le biais d'un emploi fonctionnel de directeur des services techniques (DST).

Collaborateur direct du Directeur Général des Services (DGS) et sous son autorité, le DST doit diriger les services opérationnels, mais aussi contribuer au processus de décision en mettant en œuvre les décisions de l'autorité territoriale.

Il dirige et assure la coordination générale de l'ensemble des effectifs et des moyens du Centre Technique Municipal ainsi que des tâches de conception dans les domaines techniques, dont l'urbanisme et le développement durable.

| Numéro | DL200824-Cl02 | 2/2 |
|---------|---|-----|
| Matière | Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. | |

Il est précisé que cette création d'emploi fonctionnel n'engendrera pas d'augmentation de l'effectif de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de créer un emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020;
- de publier la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion portant création d'un emploi fonctionnel de direction des services techniques;
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Pour:

35 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS